



Partie III.

AXES ET ENJEUX



1. Rappel des objectifs de la charte
2. Synthèse des 4 axes de la nouvelle charte forestière
 - 2.1 Axe 1 Développer une approche touristique de la forêt
 - 2.2 Axe 2 Accroître la mobilisation et valorisation des bois locaux
 - 2.3 Axe 3 Prendre en compte les usages et la biodiversité de la forêt
 - 2.4 Axe 4 Soutenir la Filière Bois locale



Rappel des objectifs de la charte

Lors de l'appel d'offre pour le renouvellement de la Charte Forestière de Territoire, les collectivités ont clairement défini les objectifs de la nouvelle charte, placée sous le signe du développement économique et de la création de nouvelles opportunités de développement. Le travail de concertation avec les professionnels et acteurs locaux a également permis de faire émerger d'autres objectifs complémentaires à la demande initiale des élus. Ces objectifs constituent le cadre de définition du plan d'action de la Charte Forestière 2018-2023.

6 objectifs majeurs ont été retenus :

1

Favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques économiques autour de la forêt et du bois

2

Identifier, par la mobilisation des acteurs, les opportunités d'actions structurantes dans tous les domaines :
bois d'œuvre, bois énergie, tourisme...

3

Relocaliser la valeur ajoutée de la Filière Bois au sein du territoire à travers les circuits courts

4

Valoriser la gestion durable de la forêt et mettre en valeur la biodiversité et le multi-usage de ces espaces

5

Favoriser la mobilisation croissante des bois en forêt publique et privée

6

Accompagner les entreprises du bois et soutenir leur compétitivité et accès aux marchés locaux



2.

Synthèse des 4 axes de la nouvelle charte forestière

La nécessité de cibler les axes d'intervention

Dans le cadre de la nouvelle génération des Chartes Forestières de Territoire, les partenaires financeurs ont exprimé leur volonté de voir les maîtres d'ouvrage **cibler plus précisément leurs axes d'interventions**, ainsi que les fiches-actions qui en découlent. En effet, il est apparu que les « catalogues de projets » des premières chartes ne facilitaient pas leur lisibilité et ne permettaient pas non plus, la réalisation de l'ensemble des actions, laissant souvent aux élus et acteurs locaux, l'impression d'un manque d'opérationnalité. Cibler les axes avec les décideurs, afin de **recentrer la future stratégie forestière**, a constitué une phase primordiale du travail rédactionnel de la nouvelle charte.

L'analyse des enjeux pour définir les axes

Chaque Charte Forestière est unique et répond aux caractéristiques du territoire qui la porte. La mise à jour du diagnostic et les entretiens avec les acteurs, élus et professionnels locaux ont permis de participer à **l'identification des principaux enjeux du territoire** de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et du Pays de Seyne. L'animation de groupes de travail thématiques, ainsi que la mise en œuvre d'actions sur le terrain, ont alimenté, quant à eux, le travail du bureau d'étude ALCINA. Ce dernier a ainsi produit des analyses chiffrées et des cartographies par communes, afin de visualiser les enjeux forestiers du territoire et leurs interactions avec les autres enjeux territoriaux.

Le rôle de la concertation ouverte

L'objectif premier des Chartes Forestières, inscrit dans la Loi d'Orientation Forestière de 2001, est **d'élaborer des projets partagés de développement local autour de la ressource forestière**, en intégrant la forêt et le bois dans les politiques d'aménagement des territoires et ce, dans une démarche de concertation libre et ouverte avec l'ensemble des acteurs locaux. Une charte constitue en effet **un projet collectif** qui fait le lien entre développement économique, écologique, social et culturel au sein d'un territoire forestier. C'est pourquoi la concertation, ouverte à tous (élus, techniciens, citoyens...), a constitué une étape majeure pour construire une charte et proposer des actions en phase avec les attentes et besoins du territoire.

La nouvelle Charte Forestière a retenu 4 axes d'intervention, correspondant aux 4 enjeux majeurs du territoire, qui ont été déclinés en 12 propositions d'action



AXE 1

Développer une approche touristique de la forêt



AXE 2

Accroître la mobilisation et la valorisation des bois locaux



AXE 3

Prendre en compte les usages et la biodiversité de la forêt



AXE 4

Soutenir les entreprises de la Filière Bois



AXE 1 : Développer une approche touristique de la valorisation de la forêt



Enjeux

- **Le tourisme constitue le premier moteur de l'économie locale.** Centré autour des sports d'hiver, le territoire est également très attractif en période estivale et tend à diversifier ses activités afin de faire face aux nouvelles attentes de la clientèle mais également aux changements climatiques susceptibles d'impacter fortement le massif alpin.
- En tant qu'enjeu majeur de développement, le tourisme peut trouver une place à part entière au sein de la stratégie forestière du territoire. En effet, il faut permettre aux acteurs et professionnels du tourisme de s'emparer de la question et les accompagner dans **la construction d'une nouvelle offre innovante, tournée vers le potentiel forestier très riche du territoire** : arbres remarquables, forêts préservées, histoire RTM, forêts mitraillées, couleurs du mélèze, arboretums... Les possibilités de « **mettre le territoire forestier en récit** » sont vastes.
- A ce jour, la forêt est principalement **mise en scène comme le support « passif »** d'une activité, elle est considérée comme un décor que l'on traverse et les arbres, comme de simples supports auxquels on accroche des agrès. Pour renouveler l'offre touristique et donner une autre dimension à nos forêts, il faut renverser ce point de vue en favorisant la création d'un **lien entre le visiteur et la forêt** (puis avec la filière forêt-bois), ainsi que le développement de produits liés aux ressources forestières.

→ *La forêt et les images qui y sont associées (ressourcement, oxygénation, quête de racines, ensauvagement...) peuvent constituer une offre touristique originale, basée sur les caractéristiques et le vaste potentiel du territoire. Cette offre pourrait fédérer des hébergements, des itinéraires, des prestataires, des produits... mais également servir la promotion du matériau bois et de ses métiers.*

Objectifs

Mettre en valeur le potentiel et les richesses de nos forêts (Histoire, culture, paysages...)

Créer de nouveaux produits en lien avec la forêt et ses bienfaits (Nature, santé, Bien-être...)





AXE 2 : Accroître la mobilisation et la valorisation des bois locaux



Enjeux

- Actuellement, les **fonctions multiples assurées par la forêt** (siège de la biodiversité, accueil du public, protection contre les risques, gestion des eaux, paysage...) ne contribuent pas financièrement à l'entretien de cette dernière, qui est supporté principalement par la fonction de production de bois. Ainsi, la valorisation économique des bois contribue-t-elle directement au maintien des autres fonctions de la forêt.
- La forêt du territoire bénéficie d'un accroissement assez important à l'échelle régionale et de prélèvements très inférieurs à cet accroissement. Il s'agit donc d'une forêt qui grandit et s'étend mais qui, sous l'effet des changements climatiques et d'un déséquilibre des classes d'âge en forêt privée, est **susceptible de dépérir dans les 80 prochaines années**.
- La mobilisation des bois vise donc, à la fois à améliorer les revenus du bois, mais aussi à **pérenniser les fonctions diverses de la forêt et à maintenir un couvert forestier équilibré**, tout en assurant l'approvisionnement d'une filière mettant en œuvre un matériau de construction et une source d'énergie **renouvelables**.

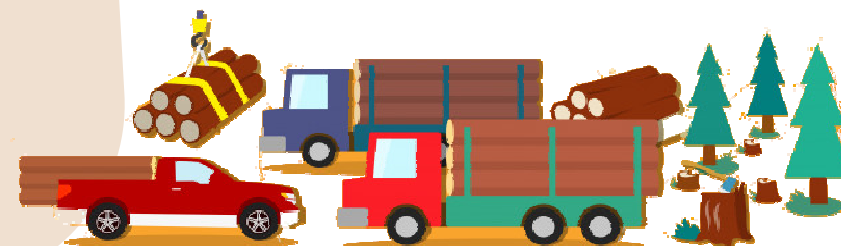
→ Afin d'accroître la mobilisation des bois, dans la perspective d'une gestion durable, il convient de favoriser l'accès à de nouvelles zones forestières, via la desserte et les moyens modernes d'exploitation mais aussi de déployer une gestion durable des forêts privées, très morcelées et complexes à exploiter. Enfin, augmenter les revenus de la vente des bois passe également par une valorisation plus rémunératrice de ces derniers. Il s'agit donc de travailler avec les acteurs et professionnels de la filière pour innover et mieux valoriser des bois habituellement utilisés dans l'industrie papetière ou l'énergie.

Objectifs

Mobiliser plus de bois, notamment en forêt privée

Innover pour mieux valoriser les bois

Garantir des bois de qualité et des forêts bien gérées





AXE 3 : Prendre en compte les usages et la biodiversité des milieux forestiers



Enjeux

- La forêt est avant tout **un écosystème support de vie et une pourvoyeuse de services multiples** (habitat pour les animaux sauvages, élevage, eau, paysage, accueil du public, protection contre les risques...). Les usages de la forêt sont ainsi multiples et parfois ancestraux. Parmi eux, on compte les pratiques d'élevage sous couvert boisé (sylvopastoralisme) qui, après une forte régression, ont été relancées et sont aujourd'hui susceptibles de répondre aux défis des années à venir en matière de changements climatiques et de risques accrus de sécheresse.
- Les pratiques forestières en montagne (rotations longues, sylviculture irrégulière ou jardinée...) ont favorisé le maintien d'un **fort niveau de naturalité au sein des forêts** du territoire. La création de nombreux périmètres de protection des espèces et habitats témoignent de cette richesse. Pour préserver ce patrimoine naturel d'exception, il est donc nécessaire que les pratiques des forestiers et des environnementalistes soient coordonnées.
- La perception de l'action des forestiers est souvent perçue de manière négative par le grand public, usagers des forêts ou simples consommateurs des paysages. Pourtant, afin de permettre la bonne mise en œuvre des actions de gestion durable des forêts, il est nécessaire que ces actions soient comprises par le plus grand nombre. **L'enjeu est donc de mieux communiquer** afin d'expliquer la gestion des forêts et le fonctionnement parfois complexe de la filière bois.

→ Enfin, toutes ces fonctions sont désormais soumises à l'évolution inéluctable du climat, dont les effets sur la forêt se font déjà sentir et sont susceptibles de s'accroître fortement à moyen terme. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette évolution dans l'ensemble des actions à mener en forêt. De plus, les territoires de montagne constituent des ateliers idéaux pour observer les effets contrastés du changement climatique et de nombreux acteurs locaux disposent des compétences pour prendre part à l'étude de ces phénomènes et co-construire des solutions d'adaptation.

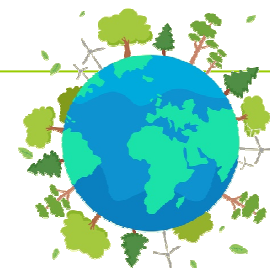
Objectifs

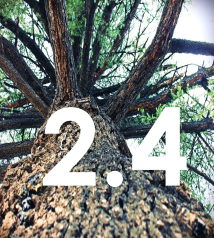
Anticiper les évolutions climatiques dans nos forêts de montagne

Encourager les pratiques sylvopastorales durables

Faire connaître la richesse et la multifonctionnalité de nos forêts

Sensibiliser les citoyens, scolaires, touristes, socioprofessionnels... aux réalités de la gestion forestière





AXE 4 : Soutenir les entreprises de la Filière Bois



Enjeux

- La Filière Bois assure une activité économique importante sur le territoire et bien que les entreprises soient dynamiques et aient des carnets de commande bien remplis, leurs **perspectives de développement sont parfois limitées**, avec le constat d'actifs vieillissants dans certains secteurs, des difficultés de transmission ou encore une carence de modernisation des outils ou des pratiques.
- La Filière Bois est indispensable au territoire car **elle valorise une partie des bois exploités localement** et participe ainsi à la chaîne de valeur de la forêt. Elle met également en œuvre un matériau naturel, renouvelable et fixateur de carbone, primordial pour le **bâti de demain**. Cette filière contribue ainsi, à la fois au développement économique - au travers d'emplois non délocalisables - à la **pérennisation des savoir-faire** qui forgent l'image du territoire mais aussi à la réduction de l'empreinte écologique de notre société.
- Le soutien à la Filière Bois passe par une **mise en valeur des produits issus du territoire** afin d'augmenter la demande en bois locaux et par l'amélioration de la capacité des professionnels du territoire à se former et à travailler collectivement pour **répondre aux besoins locaux, actuels et futurs, en construction bois** (bâtiments publics, rénovation des stations...).

→ Cet enjeu majeur de mise en adéquation entre l'offre des professionnels du bois et la demande des maîtres d'ouvrage publics et privés sera rendu possible par une amélioration de la visibilité de l'offre, l'accès des entreprises aux labellisations et la constitution de grappes d'entreprises mobilisées pour répondre collectivement aux appels d'offre de demain. L'esprit de collectif et d'innovation est primordial pour assurer la survie de la filière locale.

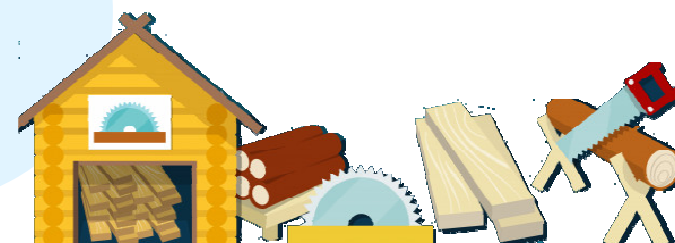
Objectifs

Soutenir et communiquer sur les entreprises locales

Mobiliser les professionnels autour de projets et actions communes

Informier et former les professionnels

Promouvoir des actions collectives





Partie VI.

PLAN D'ACTION

DE LA DEFINITION DES AXES AU PLAN D' ACTIONS

AXE 1

DEVELOPPER UNE APPROCHE
TOURISTIQUE DE LA FORET

- **Fiche-action 1** : Favoriser l'émergence de nouvelles filières autour du Bien-être et de la Forêt
- **Fiche-action 2** : Développer l'itinérance en forêt
- **Fiche-action 3** : Dynamiser et requalifier la Maison du Bois

AXE 2

ACCROITRE LA MOBILISATION & LA
VALORISATION DES BOIS

- **Fiche-action 4** : Encourager, développer et communiquer sur les multiples usages du bois local
- **Fiche-action 5** : Animer la forêt privée
- **Fiche-action 6** : Créer un territoire 100% PEFC

AXE 3

PRENDRE EN COMPTE LES USAGES &
LA BIODIVERSITE DES MILIEUX
FORESTIERS

- **Fiche-action 7** : Acceptation sociale de la gestion forestière
- **Fiche-action 8** : Formalisation des échanges entre gestionnaires de la biodiversité et forestiers
- **Fiche-action 9** : Anticiper les impacts du changement climatique sur les forêts de montagne

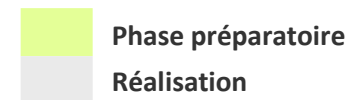
AXE 4

SOUTENIR LES ENTREPRISES DE
LA FILIERE BOIS

- **Fiche-action 10** : Animer le réseau des professionnels du bois
- **Fiche-action 11** : Accompagner l'émergence de nouveaux produits valorisant les bois locaux
- **Fiche-action 12** : Promouvoir l'usage du bois dans les projets de rénovation des stations de ski



CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION



PORTEURS POSSIBLES

ACTIONS

2021

2022

2023

2024

2025

CCVUSP/PAA

Action 1 - Tourisme

Enquête/Réseau/Voyage

Création de filières/Communication/Commercialisation

CCVUSP/PAA

Action 2 - Itinérance

Guide/Outil d'alerte/Sorties thématiques

Route thématique/Promotion

CCVUSP
COMMUNE

Action 3 - Maison du B.

Concertation/Subventions

Cahier des charges Etude/Voyage

Etude muséographique/Redéfinition des prestations

CCVUSP/PAA

Action 4 - Usages du B.

Etude atelier bois/Partenariat ESEHP

Réalisation atelier bois/Formations des agents

ASL Ubaye Seyne

Action 5 - Forêt privée

Montage projet/Subventions

Concertation/Enquête CNPF

Réalisation des chantiers

CCVUSP/PAA

Action 6 - PEFC

Concertation

Certification/Communication

CCVUSP/PAA

Action 7 - Sensibilisation

Actions annuelles d'animation/sensibilisation

CCVUSP/PAA

Action 8 - Biodiversité

Réunions annuelles des acteurs de la biodiversité

Pas de porteur

Action 9 - Chang. climat

Concertation/Définition du portage/Subventions

Appels à Projet

Actions/collaborations/séminaires...

CMA/CCI/FIBOIS

Action 10 - Prof. du bois

Portage/Subventions

Annuaire/Rencontres-formations/Accompagnement marchés publics

CMA/CCI/FIBOIS
CCVUSP/PAA

Action 11 - Bois locaux

Création du collectif

Accompagnement des porteurs de projet Bois

Pas de porteur

Action 12 - Stations

Concertation/Définition du portage/Subventions

Appel à Projet

Animation des professionnels du bois



AXE I

Développer une approche touristique de la forêt

FICHE-ACTION I Favoriser l'émergence de nouvelles filières autour du Bien-être et de la Forêt

Contexte et objectifs : La forêt du territoire dispose d'une marge importante en matière de développement touristique. En effet, avec l'accroissement des attentes de la clientèle en matière de bien-être, de ressourcement et de reconnexion à la nature, la forêt a un rôle majeur à jouer. Elle peut trouver dans cette valorisation, de nouveaux débouchés économiques via l'émergence de nouvelles filières, produits et activités autour de l'arbre et de la forêt. La qualité environnementale et paysagère de nos massifs forestiers constitue un atout de taille qui vient s'ajouter à l'important maillage déjà existant, de producteurs locaux, professionnels de la montagne et du bien-être sur le territoire.

L'objectif de cette action est d'identifier et d'accompagner l'émergence de nouvelles filières de mise en tourisme de la forêt afin de répondre aux attentes de la clientèle touristique mais aussi de développer des activités nouvelles ou complémentaires pour les socioprofessionnels.

➔ **Type d'action** : Action d'animation et de concertation avec les socioprofessionnels.

Méthode de réalisation de l'action : Etudier des opportunités innovantes de valorisation touristique de la forêt :

➤ **Filière Bien-être** : Fédérer un réseau de professionnels (hébergeurs, accompagnateurs, bien-être, paramédical...) afin de définir la maturité d'un projet de développement de produits autour du bien-être et de la sylvothérapie ; S'appuyer sur les expériences existantes (spas forestiers au Mont Dore, Massif des Vosges...) afin de mener une réflexion sur leur adaptation au sein du territoire. Un voyage d'étude pourrait être envisagé afin de fédérer un groupe de travail autour de la découverte, sur le terrain, d'initiatives innovantes ; Définir la place de la forêt dans le tourisme expérientiel et retenir, sur le territoire, des zones à fort potentiel et des activités adaptées aux attentes de la clientèle touristique ; Si une filière est identifiée et validée par le comité de pilotage du projet, il sera envisagé de poursuivre par une étude marketing (structuration de l'offre) afin de créer une prestation touristique complète.

➤ **Valoriser et structurer les productions locales issues des forêts** : Travailler sur la valorisation et la structuration des **produits non ligneux** (sève de bouleau, résine de pins, huiles essentielles, pignons, fleurs de mélèze...) en tant que production locale de qualité et liée aux forêts préservées du territoire. Identifier des producteurs et artisans en mesure de les valoriser, définir les modes de commercialisation et la stratégie de communication/marketing sur ces produits, en lien avec la Maison de Produits de Pays et la Maison du Bois ; **Intégrer également les produits ligneux** dans le cadre de cette réflexion, par exemple autour d'objets ou de mobilier tournés vers le bien-être (spas intérieurs et extérieurs en bois, matériel de massage, petit mobilier de soin...). Réalisation d'une enquête auprès des artisans pour identifier un groupe de travail. Une réflexion sur l'esthétique des objets pourrait être menée avec les artisans et artistes locaux du bois, en partenariat avec une école d'art et de design.

● *Période de réalisation :*

Action de long terme à engager dès 2021

● *Garantie de gestion durable :*

L'objectif est une mise en valeur touristique respectueuse de l'environnement et de la biodiversité en forêt. Il s'agit de valoriser les atouts des massifs forestiers sans créer d'aménagements invasifs ou mettant en péril les écosystèmes.

● *Porteurs possibles :*

Animation et coordination : CCVUSP/PAA

Co-animation des socioprofessionnels : Partenariat envisagé avec la CMA et la CCI, les associations locales de commerçants et le Club des Entreprises de la Vallée de l'Ubaye et de la Blanche.

● *Partenaires* : Socioprofessionnels du tourisme et bien-être, artisans du bois, producteurs locaux, Ubaye Tourisme, Service Tourisme de PAA, Maison du Bois, Maison des produits de Pays, ONF, Natura 2000, Parc National du Mercantour, école d'art ou de design, Etablissement thermal de Digne, CMA, CCI...

Financement de l'action

● *Coût annuel de mise en œuvre :*

Animation : 0,3 ETP (soit environ 12 000 €)

Voyage d'étude : 6 000 € Etude marketing : 15 000 €

Actions et outils de communication : 10 000 €

● *Mode de financement :*

- **Programmes LEADER du Pays SUD** : Fiche action 4 « Valoriser les ressources et structurer les filières » ou 5 « Marketing territorial » et du **Pays Dignois** : Fiche action 3 « Renforcer la notoriété interne et externe des activités du territoire » ou 1 « Structurer & valoriser les filières en circuits courts ». Le voyage d'étude peut être financé dans le soutien préparatoire en cas de projet de coopération Leader

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 1 « L'environnement comme moteur de transition économique et touristique »

- Nouvelle programmation **Espaces Valléens 2021-2027**

- Programmes **CIMA** et **POIA 2021-2027**

Impacts & suivi de l'action

● *Impacts sur l'environnement* : Cette action vise à mettre en valeur l'ensemble des nombreuses richesses propres aux environnements forestiers. La valorisation et éventuellement l'aménagement de ces espaces sensibles et riches en biodiversité devra se faire dans le respect du milieu naturel et au sein de zones définies dans cette optique. De même, la collecte des divers produits issus de la forêt, devra être réalisée dans le respect de l'arbre et de son biotope.

● *Indicateurs de suivi :*

- Nombre de professionnels mobilisés sur le projet

- Nombre de rencontres organisées et de participants

- Réalisation et nombre d'offres touristiques créées

- Réalisation du voyage d'étude et nombre de participants



AXE I

Développer une approche touristique de la forêt

FICHE-ACTION 2 Développer l'itinérance en forêt

Contexte et objectifs : Il existe sur le territoire une réelle attente de la clientèle touristique en matière d'itinérance, principalement sur des sentiers de randonnée familiaux, accessibles au plus grand nombre, avec de faibles dénivelés, ombragés et situés à proximité des centres-bourgs. En complément des nombreux sentiers balisés et valorisés par les collectivités, le développement de balades thématiques en forêt permettrait de répondre à cette demande grandissante, tout en offrant un support de sensibilisation des usagers aux différents aspects du milieu forestier. Les massifs du territoire, sillonnés de multiples pistes et de chemins, et reconnus pour la richesse de leur patrimoine naturel et culturel, sont en capacité de répondre pleinement à cette attente. L'objectif de cette action est de mettre en valeur un panel de balades familiales en forêt, tout en développant parallèlement une itinérance thématique reliant un réseau de sites remarquables (Maison du bois, arborétum, hêtraie, arbres remarquables, scierie hydraulique, RTM...).

➔ **Type d'action** : Action d'animation et réalisation d'outils de promotion et de communication

Méthode de réalisation de l'action :

- **Réalisation d'un guide de randonnées forestières** : Dans la continuité des actions instaurées au cours de la CFT, poursuivre l'identification de balades thématiques sur le thème de la découverte de la forêt, en lien avec le patrimoine naturel et culturel (fortifications, bois mitraillés, canaux d'irrigation, arboretum...). Ces itinéraires forestiers, répertoriés sous la forme d'un guide numérique, seront disponibles en ligne et mis à la connaissance du public, avec le concours des Offices de Tourisme du territoire et de la Maison du Bois. Un éduc'tour pourrait être organisé à cette occasion.
- **Mise en place d'une itinérance sur le thème Forêt/Bois** : Créer une itinérance, de type « Route des Mélèzes », reliant entre eux des itinéraires forestiers et des points d'intérêt autour du thème de la forêt ou du bois. La variété des essences et des ambiances forestières présentes sur nos territoires offre la possibilité d'une itinérance variée, véritable ligne rouge pour une découverte des paysages et de l'histoire des vallées à travers le prisme de la forêt.
- **Faciliter le multi-usage en forêt** : Informer les différents usagers de la forêt (randonneurs, VTTistes cueilleurs, chasseurs...) sur les chantiers forestiers en cours en identifiant les zones et sentiers concernés par des coupes de bois afin notamment, d'éviter les conflits d'usage. Cette information s'opérera via un outil d'information en ligne et au travers des Offices de Tourisme. Cet outil sera également un support d'information et de sensibilisation sur le multi-usage et les comportements à adopter en forêt.
- **Développer les sorties thématiques en forêt** : Travailler avec le Pays d'Art et d'Histoire et les accompagnateurs en montagne pour développer des sorties thématiques sur la forêt, dans le cadre de l'offre de la Maison du Bois. L'objectif est de mettre en place des balades « décalées » et attractives (Parcours des lutins, La forêt enchantée, Le bois dans tous ses états...) pour attirer un public familial et le sensibiliser, de manière ludique et originale, aux spécificités du milieu forestier.

● *Période de réalisation :*

Action de moyen terme à engager en 2021

● *Garantie de gestion durable :* L'objectif est une mise en valeur touristique respectueuse de l'environnement. Les usagers seront sensibilisés aux bonnes pratiques en forêt. Les outils développés insisteront sur cet aspect éducatif.

● *Porteurs possibles :*

Animation et coordination : CCVUSP/PAA

● *Partenaires :*

Services Activités de Pleine Nature et Patrimoine de la CCVUSP, Ubaye Tourisme, Service Tourisme de PAA, Maison du Bois, ONF, Natura 2000, Parc National du Mercantour, Géoparc, Accompagnateurs montagne, Pays d'Art et d'Histoire du Pays SUD, Associations culturelles et du patrimoine...

Financement de l'action

● *Coût annuel de mise en œuvre :*

Animation : 0,3 ETP (soit environ 12 000 €)

Outils de communication : 10 000 €

● *Mode de financement :*

- **Programmes LEADER du Pays SUD** : Fiche action 6 « Coopérer pour mieux agir » et du **Pays Dignoïis** : Fiche action 3 « Renforcer la notoriété interne et externe des activités du territoire »

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 1 « l'environnement comme moteur de transition économique et touristique »

- Nouvelle programmation **Espaces Valléens 2021-2027**

Impacts & suivi de l'action

● *Impacts sur l'environnement* : Cette action, qui vise à valoriser des sentiers existants - sans en créer de nouveaux - s'appliquera à intégrer dans chacun de ses outils de communication (guide des itinéraires, outil de veille des chantiers...), un rappel sur la fragilité des écosystèmes forestiers et les pratiques responsables à adopter lors de son cheminement en forêt.

● *Indicateurs de suivi :*

- Nombre d'itinéraires répertoriés dans le guide

- Nombre de téléchargement du guide en ligne

- Nombre de sorties thématiques et de participants

- Réalisation d'une itinérance à l'échelle du territoire

- Réalisation de l'outil de veille des chantiers et nombre de visites du site



AXE I

Développer une approche touristique de la forêt

FICHE-ACTION 3 Dynamiser et requalifier la Maison du Bois

Contexte et objectifs : La Maison du Bois constitue depuis 13 ans, le centre névralgique de la découverte de la forêt et des métiers bois sur le territoire. Véritable centre d'interprétation de la forêt, elle propose, en complément de son espace d'exposition, un arboretum, ainsi que plusieurs sentiers de randonnées dont un, menant à une ancienne scierie hydraulique. Dans le cadre de ses fonctions d'animation de la filière, elle mobilise également les professionnels sur des projets collectifs (Fête du Bois, Espace de vente, Edition de livre...). Le parcours du visiteur s'organise ainsi autour de 3 temps: les espaces thématiques en autonomie, l'atelier de tournage (démonstration) et la scierie hydraulique. Malgré une fréquentation honorable, la Maison du Bois doit évoluer pour s'adapter à la mutation du tourisme et relever plusieurs défis : redynamiser ses évènements, moderniser sa scénographie, remobiliser les professionnels, accroître son attractivité... Cette action a pour objectif de proposer une redéfinition globale de la Maison du Bois, au regard des attentes actuelles de la clientèle mais également à travers la mise en place de nouveaux partenariats et la proposition d'activités à la fois attractives et lucratives pour la structure.

➔ **Type d'action** : Etude de requalification. Action d'animation et de concertation avec les acteurs locaux et les professionnels du Bois.

Méthode de réalisation de l'action :

➤ **Etude muséographique** : Travailler à la redéfinition de l'organisation et de la scénographie de la Maison du Bois afin de la rendre plus attractive, ludique et en adéquation avec les attentes actuelles des visiteurs (activités expérientielles et participatives). Il sera également question de mener une réflexion sur l'extérieur du bâtiment, son lien au territoire, afin d'accroître sa visibilité et donc sa fréquentation. La Maison du Bois devra ainsi être intégrée au sein du projet d'étude signalétique de la CCVUSP. Ubaye Tourisme sera associé à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication (Réseaux sociaux, site internet, outils de communication, publicité et presse...).

➤ **Voyage d'étude** : Réalisation d'un voyage d'étude au sein de structures similaires ayant développé des approches complémentaires aux visites : ateliers créatifs, chasses au trésor en famille, randonnées guidées par GPS, ateliers de sylvothérapie, grimpe d'arbres...

➤ **Actualiser les outils d'interprétation** : Mener une réflexion sur la dynamisation et le renouvellement des outils pédagogiques et d'interprétation afin de réorganiser le parcours du visiteur, aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Construire et acquérir des outils innovants et adaptés aux différents publics (familles, scolaires...) : jeu de piste géo-localisé, malle pédagogique, mini-ateliers scientifiques, tourisme expérientiel...

➤ **Développer de nouvelles activités** : Envisager des prestations complémentaires (organisation d'évènements privés, location de VTTAE, centre de formation...) permettant d'accroître l'autofinancement de la structure et d'étendre ses champs de compétence.

● Période de réalisation :

Action de moyen terme à engager en 2022-2023

● **Garantie de gestion durable** : L'approche durable primera sur l'ensemble des actions mises en œuvre, à travers notamment l'usage de matériaux durables, la sobriété énergétique ou encore la sensibilisation au respect de l'environnement.

● Porteurs possibles :

Commune de Méolans-Revel (ou CCVUSP si la Maison du Bois venait à être intégrée au sein de la collectivité)

● Partenaires :

Association de la Maison du Bois, Pays d'Art et d'Histoire du Pays SUD, Service Patrimoine de la CCVUSP, Ubaye Tourisme, ONF, Parc National du Mercantour, associations culturelles et du patrimoine...

Financement de l'action

● **Coût annuel de mise en œuvre :**

Animation : 0,2 ETP (soit environ 8 000 €)

Etude : 20 000 € Outils d'interprétation : 6 000 €

Communication/signalétique : 10 000 €

● **Mode de financement :**

- **Programmes LEADER du Pays SUD** : Fiche action 6 « Coopérer pour mieux agir » et du **Pays Dignois** : Fiche action 3 « Renforcer la notoriété interne et externe des activités du territoire »

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 1 « L'environnement comme moteur de transition économique et touristique »

- Subventions de la **commune** et de **l'intercommunalité**

- Nouvelle programmation **Espaces Valléens 2021-2027**

Impacts & suivi de l'action

● **Impacts sur l'environnement** : La Maison du Bois est, par définition, respectueuse de son environnement et exemplaire sur le territoire (chaudière bois à plaquettes, architecture en bois). Elle véhicule un discours de prévention sur la fragilité Des écosystèmes forestiers et constitue un outil de sensibilisation du public et des scolaires au respect de l'environnement.

● **Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'entrées annuelles

- Nombre de visites/activités organisés ou vendues

- Nombre d'outils éducatifs mis en place

- Réalisation du voyage d'étude et nombre de participants

- Réalisation de l'étude scénographique

- Réalisation de nouveaux outils de communication



AXE 2

Accroître la valorisation et mobilisation des bois locaux

FICHE-ACTION 4 Encourager, développer et communiquer sur les multiples usages du bois local

Contexte et objectifs : La charte a fait le constat d'un manque de visibilité quant aux usages des bois locaux sur le territoire. De fait, s'il est nécessaire de renforcer ces usages et ce, à toutes les échelles (publique, privée, mobilier urbain, bâtiments...), il convient de mettre également en œuvre une stratégie de communication permettant de valoriser les initiatives où le bois local est à l'honneur. Les collectivités se doivent, par leur exemplarité, d'impulser sur le territoire une dynamique forte autour de la construction Bois et du Bois Energie. L'objectif de cette action est de s'appuyer sur l'ensemble des ressources locales pour promouvoir l'usage du matériau bois, et plus particulièrement du bois local, auprès des élus et du grand public.

➔ **Type d'action** : Création de nouveaux services et produits / Animation et concertation

• Méthode de réalisation de l'action :

➤ **Créer un atelier de menuiserie pour la collectivité** : Etudier l'opportunité de mettre en place un atelier de menuiserie au sein des services techniques de la CCVUSP (en lien avec les entreprises du territoire), dans le but de réaliser localement et à partir de bois issus du territoire ou certifié Bois des Alpes, du mobilier urbain. Le projet prévoit l'équipement d'un local et la formation des agents. Cette action permettra de faire monter en compétence les services techniques, de valoriser le potentiel des agents et d'harmoniser le mobilier et de promouvoir le bois local dans l'espace public.

➤ **Soutenir le bois dans les bâtiments publics** : Etudier systématiquement la faisabilité du bois - en tant que matériau de construction et de chauffage - afin de favoriser l'indépendance et la sobriété énergétique du territoire, tout en dynamisant la filière bois. La formation des élus et des prescripteurs, les visites de terrain mais également la mise en place d'un « groupe de travail Bois » (élus, techniciens, Communes Forestières, Mission Régionale Bois Energie) associé en amont des projets, permettra d'identifier les potentialités locales et d'assurer le suivi des projets. L'objectif étant de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des maîtres d'ouvrages à l'utilisation du bois local dans leurs marchés de construction/rénovation (Bois des Alpes, Pins dans le cadre du projet « Les pins source d'économie et d'emploi sur les territoires »).

➤ **Créer un partenariat avec l'Ecole d'ébénisterie de Barcelonnette** : S'appuyer sur ce centre de formation dynamique pour développer des produits réalisés en bois local, à l'usage des collectivités du territoire. Un projet de confection de boîtes à livre à destination des communes de la charte avait été initié et pourra être relancé mais d'autres réalisations pourraient voir le jour, au regard des projets portés localement. Cette action a vocation à servir de support de communication sur l'usage du bois local, auprès du grand public.

Financement de l'action

● Période de réalisation :

Action de long terme à engager en 2021-2022

● **Garantie de gestion durable** : Cette action est directement liée à une gestion plus durable du bâti, de part la recherche de sobriété énergétique mais également de circuits courts en matière de Bois Construction et Bois Energie.

● Porteurs possibles :

CCVUSP/PAA

● Partenaires :

Association des Communes Forestières, Mission Régionale Bois Energie, Interprofession Fibois SUD, SDE 04, Ecole d'ébénisterie de Barcelonnette, Elus communaux, professionnels du bois, FBTP04, Ordre des architectes...

● **Coût annuel de mise en œuvre :**

Animation : 0.3 ETP (soit environ 12 000 €)

Atelier de menuiserie/formation : A définir sur devis après étude

Partenariat Ecole d'ébénisterie : 10 000 € (achat des matériaux sur la base de 10 réalisations en bois). Montant à préciser.

● **Mode de financement :**

- **Programmes LEADER du Pays SUD** : Fiche action 4 « Valoriser les ressources et structurer les filières » et du **Pays Dignois** : Fiche action 1 « Structurer et valoriser les filières en circuits courts »

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 2 « L'autonomie du territoire comme carburant »

- **Nouvelle programmation FEADER 16.7.2** « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »

- Programme **CIMA/ POIA** ; Bonification **DETR** (construction) Région SUD ; Ademe (bois énergie)

Impacts & suivi de l'action

● **Impacts sur l'environnement** : L'action réalise la promotion du matériau Bois, renouvelable et reconnu pour ses capacités de stockage du carbone. Elle vise directement la réduction de l'impact de la filière BTP et Energie sur l'environnement à travers le changement des pratiques constructives et la mise en œuvre d'une politique en faveur de la transition énergétique.

● **Indicateurs de suivi :**

- Réalisation de l'atelier de menuiserie

- Nombre d'agents formés en menuiserie

- Nombre de réalisations issues de l'atelier

- Nombre de réalisations de l'école d'ébénisterie

- Nombre de participants aux actions de formation/sensibilisation/visites

- Nombre de projets publics impliquant du Bois (Construction et Energie)



AXE 2

Accroître la valorisation et mobilisation des bois locaux

FICHE-ACTION 5 Animer la forêt privée

Contexte et objectifs : La forêt privée représente 55% du territoire forestier (32 320 ha) mais la plus grande partie des bois exploités est issue des forêts publiques. Cette situation est liée à une faible gestion des forêts privées, principalement due au morcellement de ces dernières, à un manque de culture forestière chez les propriétaires et à un déficit d'accompagnement des propriétaires. L'objectif de cette action est de mobiliser plus de bois dans les forêts privées qui constituent une part essentielle du gisement afin de mieux répondre aux besoins en bois du territoire mais aussi de promouvoir et diffuser une gestion plus multifonctionnelle et respectueuse de la forêt.

➔ **Type d'action** : Action d'animation ciblée sur les publics des propriétaires forestiers et des élus.

● **Méthode de réalisation de l'action** : Dans le diagnostic de la charte Forestière, des actions de gestion envisageables en forêt privée ont été identifiées sur plus de 7 000 ha. Des fiches ont été dressées pour chacune des communes. Ces actions, issues du Plan d'Approvisionnement Territorial et du Plan de Développement de Massif, nécessitent une **validation de leur faisabilité** sur le terrain.

➤ **Animation préalable** : L'appui des élus est indispensable pour la mise en œuvre de telles opérations de gestion forestière en forêt privée morcelée. Les **élus** peuvent être mobilisés au cours d'une **rencontre individuelle** avec l'animateur(trice) de la CFT pour faire les choix des chantiers à déclencher et appuyer l'identification des propriétaires et les problématiques locales à prendre en compte. L'appui du **CRPF** pourra être recherché pour assurer les **enquêtes foncières**. Suite à l'identification des chantiers à mettre en œuvre, l'animateur(trice) de la charte devra **organiser la concertation des partenaires** autour des enjeux du chantier : Association Syndicale Libre, ONF (si synergie public-privé), Natura 2000 ou Parc National du Mercantour (si enjeux de biodiversité)...

➤ **Animation des propriétaires** : Enfin, l'animation du chantier pourra être confiée à l'Association Syndicale Libre (Ubaye Pays de Seyne dans le cas général, une ASL pastorale locale en cas d'enjeu pastoral). L'animation consiste en une **prise de contact avec les propriétaires**, une **rencontre** avec ces derniers pour les informer sur les modalités de mise en œuvre des chantiers et pour prendre en compte leurs attentes. Enfin, l'ASL pourra faire le choix d'un **maitre d'œuvre** chargé de la délimitation des parcelles, du martelage des bois, de la contractualisation avec un exploitant forestier et du suivi des travaux.

*Cette fiche-action doit être mise en lien avec le projet porté par les Communes forestières, en partenariat avec la SAFER, sur la « **Gestion du foncier forestier avec les élus** ». Pour rappel, l'objectif est de mettre en œuvre des stratégies foncières forestières avec les territoires pour une meilleure mise en gestion et mobilisation du bois, notamment pas l'acquisition des biens sans maitres. Le territoire de la charte est partenaire de ce projet qui doit démarrer en 2021.*

● Période de réalisation :

Action de long terme à engager en 2022

● **Garantie de gestion durable** : Les propriétaires soumis à Plan Simple de Gestion devront en présenter un au CRPF, les autres propriétaires peuvent présenter, avec l'appui du CRPF, des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles ou un Règlement Type de Gestion. Pour rappel, le document de gestion durable permet d'accéder à la certification PEFC.

● Porteurs possibles :

Animation préalable : CCVUSP/PAA

Animation des propriétaires : Associations Syndicales Libres (ASL Ubaye-Pays de Seyne, de Jausiers, des Thuiles, de Seyne...)

● Partenaires :

Elus communaux, CNPF, ONF, Natura 2000, Parc National du Mercantour, Experts (Gestionnaires Forestiers), Coopérative Provence Forêt, Communes Forestières

Financement de l'action

● **Coût annuel de mise en œuvre** :

Animation préalable : environ 30 rencontres en mairie sur 4 ans, environ 4 réunions des partenaires/an

Animation des propriétaires : 7 journées de travail technique par chantier, en moyenne. Sur une base de 6 chantiers par an, dont 3 nécessitent un dossier « Loi sur l'Eau », le budget d'animation nécessaire est d'environ 22 000 €/an. La maîtrise d'œuvre des travaux est financée par le revenu des bois.

● **Mode de financement** :

La nouvelle programmation du **FEADER 16.7.2 « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »** est relancée en 2021 et pourra couvrir l'animation. La programmation POIA à venir est susceptible d'intégrer un volet correspondant à cette action. Pour 2021, l'action pourrait également débuter sur des secteurs Natura 2000, avec des financements liés à Natura.

Impacts & suivi de l'action

● **Impacts sur l'environnement** : Les enjeux liés aux sites Natura 2000 et au Parc National du Mercantour seront pris en compte en amont de la démarche afin d'assurer des chantiers respectueux des milieux et des espèces. La concertation des partenaires vise à cet objectif. Les enjeux liés aux franchissements de cours d'eau, aux milieux humides et aux sources sont identifiés quant à eux, dans l'inventaire des chantiers possibles (Voir CFT) et seront à prendre en compte dès le début de l'animation.

● **Indicateurs de suivi** :

- Nombre de chantiers groupés engagés (objectif : au moins 6 /an)
- Nombre de propriétaires adhérents des ASL

- Nombre de chantiers groupés finalisés
- Surface de forêt privée mise en gestion



AXE 2

Accroître la valorisation et mobilisation des bois locaux

FICHE-ACTION 6 Créer un territoire 100% PEFC

Contexte et objectifs : Le territoire de la charte compte 23% (soit 12 000 hectares) de forêts ayant obtenu la certification PEFC, essentiellement au travers des forêts domaniales, de 6 forêts communales et de 2 forêts privées. Le développement de la marque Bois de Alpes est actuellement contraint par cette faible part de forêts certifiées puisque pour rappel, PEFC est un pré-requis pour la certification Bois des Alpes. Il le sera également dans le cadre des futurs financements du Fonds Chaleur et du Contrat de Développement des ENR, porté par le SDE 04, qui imposeront un pourcentage de bois PEFC dans les nouvelles chaufferies. De plus, créer un territoire 100% PEFC permettrait de mettre en valeur la qualité de la gestion environnementale de nos forêts et constituerait un excellent outil de communication pour le territoire. L'objectif de cette action est de rendre visible au grand public et aux élus du territoire l'engagement du territoire dans la gestion durable des forêts mais aussi de soutenir le développement de l'usage de la marque Bois des Alpes qui vise à valoriser la ressource locale en bois.



Type d'action : Action d'animation et de concertation entre partenaires.

• **Méthode de réalisation de l'action** : Cette action vise la prise en charge de l'adhésion PEFC, pour les communes encore non certifiées, par l'intercommunalité et ce, pour une durée de 5 ans. Un travail sur le foncier forestier sera également mené afin de lutter contre le morcellement.

➤ **Certifier PEFC l'ensemble du territoire** : L'obtention de cette certification à l'échelle du territoire de la charte permettrait à la fois de sensibiliser les élus à leur patrimoine forestier, de garantir la gestion durable de la ressource, de répondre à la demande croissante en bois certifiés mais également d'ouvrir une plus grande part de cette même ressource à la valorisation Bois des Alpes. Par ce caractère spécifique et exemplaire, le territoire peut s'emparer de cette certification « intégrale » pour communiquer auprès du public sur ses principes de gestion forestière. Une visite de terrain pourrait également être organisée dans le Lubéron qui est le premier à avoir opéré en 2019, une démarche collective de certification, pilotée et financée par l'intercommunalité.

➤ **Initier une stratégie sur le foncier forestier** : La démarche de certification PEFC peut amener les élus du territoire vers une réflexion plus globale sur la bonne gestion de leur foncier forestier. En tant que territoire pilote sur l'action « *Lutter contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités* » co-portée par les Communes Forestières, il est nécessaire de sensibiliser les élus à la structuration du foncier sur leur commune et aux outils disponibles. Cette action viserait donc l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions concrètes de structuration du foncier sur des communes volontaires : cartographies communales, identifications des biens présumés sans maître ou à la vente, accompagnement dans les procédures d'acquisition, d'échange ou de vente. appui à la mise en gestion...

● *Période de réalisation :*

Action réalisable rapidement dès 2021 pour la certification

Action de long terme pour la restructuration foncière

● *Garantie de gestion durable :*

Cette action est directement liée aux garanties de gestion durable puisqu'elle vise une certification de bonne gestion environnementale, ainsi que la réduction du mitage forestier.

● *Porteurs possibles :*

CCVUSP/ PAA

● *Partenaires :*

Association des Communes Forestières, Interprofession Fibois SUD, ONF, CNPF, association PEFC...

Financement de l'action

● *Coût annuel de mise en œuvre :*

Animation : 0,2 ETP (soit environ 8 000 €)

Voyage d'étude : 3 000 €

Foncier forestier : coût à définir

Coût de la certification : 0.65€/ha pour les forêts communales. Pour les forêts privées relevant de chantiers groupés : 500 €/chantier (soit environ 3000 €/an)

● *Mode de financement :*

- **Programme LEADER du Pays Sud et Dignois** pour le financement du voyage d'étude, dans le cadre d'un projet de coopération.

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 1 « L'environnement comme moteur de transition économique et touristique »

- Subvention de l'**intercommunalité**

Impacts & suivi de l'action

● **Impacts sur l'environnement** : Cette action permet de certifier la gestion durable de la forêt à travers l'ensemble de la chaîne de transformation. L'action foncière vise également à renforcer cette gestion respectueuse de l'environnement, en intégrant dans les surfaces certifiées, des zones forestières actuellement mitées et laissées à l'écart de toute mise en valeur.

● **Indicateurs de suivi :**

- Surface du territoire disposant d'une certification PEFC

- Nombre de participants au voyage d'étude

- Nombre de formations sur le foncier et de participants

- Nombre de communes volontaires sur le projet de restructuration foncière

- Surface remise en gestion



AXE 3 *Prendre en compte les usages et la biodiversité des forêts*

FICHE-ACTION 7 Acceptation sociale de la gestion forestière : information et sensibilisation

- **Contexte et objectifs** : L'acceptation sociale des coupes constitue aujourd'hui une question cruciale pour la gestion forestière, elle est au cœur des débats et peut se transformer un frein lorsque les enjeux sont mal compris. Il convient donc de travailler sur l'amélioration des connaissances et de la compréhension du milieu forestier et ce, à tous les échelons - des professionnels aux promeneurs - afin de réduire les risques de conflits. Le respect de la réglementation et de la fragilité des milieux doit être la règle commune afin que l'exploitation des bois sur nos territoires soit perçue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'utilisation d'une ressource, dans le respect du milieu naturel et de sa régénération. L'objectif de cette action est d'informer, de sensibiliser et de transmettre des savoirs afin de favoriser la compréhension des différents publics (scolaires, habitants, touristes...) et usagers, sur les réalités de la gestion des forêts de nos territoires.



Type d'action : Action d'animation et de sensibilisation / Organisation d'animations

- **Méthode de réalisation de l'action** :

- **Visites de chantiers forestiers** : La filière Bois est particulièrement complexe et reste, à ce titre, méconnue du grand public. Cela entraîne régulièrement des confusions entre surexploitation, déforestation..., néfastes à la perception de la filière et des métiers du bois. L'organisation de visites de chantiers à destination du public et des scolaires (collège-lycée), en partenariat avec l'ONF, permettra de visualiser sur le terrain les enjeux de l'exploitation forestière, d'échanger avec des professionnels et de découvrir le quotidien des agents ONF et des entreprises du bois. A noter qu'une initiative similaire « *Vis ma vie de bûcheron* » est menée avec succès au PNR des Bauges. De plus, il s'agira de diffuser et utiliser les outils de communication développés par Fibois.

- **Évènementiel** : A l'occasion de la Journée Internationale des Forêts, un évènementiel sera organisé avec les partenaires locaux pour proposer une journée d'information/sensibilisation. Le programme proposera des jeux de piste en forêt, des ateliers naturalistes, des projections-débat, des balades guidées, des visites, des conférences...L'objectif est de donner un coup de projecteur sur le milieu forestier et la multiplicité de ses fonctions.

- **Formation de relais locaux** : Il s'agit de former des personnes relais (Accompagnateurs en montagne/VTT, Elus, OT, Clubs...) aux réalités des enjeux du milieu forestier, à travers une visite en forêt, animée par des spécialistes (ONF, Fibois...) qui aborderont les rôles et fonctions de la forêt, les essences et leurs utilisations, la législation de la gestion et des interventions en forêt...Ces relais pourront ainsi transmettre un discours cohérent auprès de leurs réseaux, dans leur milieu professionnel ou encore lors des activités en forêt, au contact de la clientèle.

- **Interventions scolaires** : Organisation d'un cycle d'interventions sur l'année 2022-23, avec l'ONF et les acteurs du bois, au sein des écoles du territoire et/ou de la cité scolaire. Ce cycle clôturera par une visite de la Maison du Bois et/ou une visite de terrain en forêt ou dans une entreprise. Participation au programme d'Aire Forestière Educative, en partenariat avec les Communes Forestières.

● Période de réalisation :

Action à engager en 2021

● Garantie de gestion durable :

Action liée aux garanties de gestion durable

● Porteurs possibles :

CCVUSP/PAA

● Partenaires :

ONF, Natura 2000, Parc National du Mercantour, Interprofession Fibois SUD, Maison du Bois, Centre Seolane, Ubaye Tourisme, Services Transition écologique et Tourisme PAA, Géoparc, Bureaux des guides et accompagnateurs, socioprofessionnels du tourisme, Pays d'Art et d'Histoire du Pays SUD, Communes Forestières (pour les AFE)...

Financement de l'action

● Cout annuel de mise en œuvre :

Animation : 0,3 ETP (soit environ 12 000 €)

Evènementiel/communication/interventions : 10 000 €

● Mode de financement :

- Programmes LEADER du Pays SUD : Fiche action 4 « Valoriser les ressources et structurer les filières » et 2 « Politique d'accueil de qualité » et du Pays Dignoïis : Fiche action 3 « Renforcer la notoriété des activités du territoire » + Coopération

- Nouvelle programmation du FEADER 16.7.2 « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »

- Visites et actions scolaires : Réalisées dans le cadre des missions de l'ONF, du Parc National du Mercantour et de Natura 2000.

Impacts & suivi de l'action

● **Impacts sur l'environnement** : Cette action vise à une meilleure prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers. Elle utilise le biais de la formation et de la sensibilisation sur le terrain pour faire prendre conscience au plus grand nombre de la nécessité de préserver mais également d'entretenir les forêts du territoire.

● Indicateurs de suivi :

- Nombre de visites réalisées et nombre de participants

- Réalisation de l'évènementiel et nombre de partenaires et participants

- Nombre de relais formés

- Nombre d'interventions scolaires



AXE 3

Prendre en compte les usages et la biodiversité des forêts

FICHE-ACTION 8 Formalisation des échanges entre gestionnaires de la biodiversité et forestiers

- **Contexte et objectifs** : Le territoire de la Charte est caractérisé par un patrimoine naturel d'exception (36% situé dans une zone de protection contractuelle ou réglementaire) et ses forêts, du fait d'une gestion historiquement douce, typique des forêts de montagne, abritent une biodiversité commune importante. Dans ce contexte, les agents de l'ONF ont pris depuis plusieurs années, l'habitude d'associer le service Natura 2000 de la CCVUSP et le Parc National du Mercantour lors de leurs interventions dans les périmètres classés. L'objectif de cette action est de pérenniser ces échanges entre forestiers et gestionnaires de la biodiversité mais également de les étendre aux forêts privées afin qu'une plus grande part des massifs forestiers puissent bénéficier de ces compétences croisées et donc d'une gestion forestière respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité propre aux forêts de montagne.

➔ **Type d'action** : Action d'animation et d'échanges de savoirs entre partenaires.

- **Méthode de réalisation de l'action** :

- **Rencontre annuelle** : Une réunion annuelle sur un thème technique lié à la biodiversité forestière (Ex : identification et préservation des habitats de chiroptères, gestion des bois morts et arbres sénescents...), organisée par le service Natura 2000 ou le Parc National du Mercantour, à destination des gestionnaires forestiers (ONF, Experts, Gestionnaires Forestiers, Coopérative), permettra de diffuser les connaissances sur la biodiversité et visera également à organiser une concertation sur la mise en place d'actions sylvicoles, au profit de la biodiversité.

- **Appui Natura 2000 à la mise en gestion des forêts privées** : Mise en place d'une procédure de diagnostic des richesses environnementales, par le service Natura 2000 ou le Parc National du Mercantour, sur demande des gestionnaires, lors de la rédaction des Plans Simples de Gestion (ou autre document de gestion durable) ou lors du lancement d'un chantier de regroupement de parcelles privées.

Le rendu pourrait être constitué d'un document illustré de cartes indiquant les habitats sensibles et les espèces protégées recensées dans les bases de données. Il pourrait également contenir des propositions de gestion spécifiques ou des mesures de protection ainsi que des propositions de financements en cas de surcrot identifié. Cette procédure existe actuellement dans le Parc Naturel du Lubéron, une rencontre ou un voyage d'étude seront envisagés.

- **Période de réalisation :**

Action annuelle et ponctuelle à engager en 2021-2022

- **Garantie de gestion durable :**

Action directement liée aux garanties de gestion durable

- **Porteurs possibles :**

Maitres d'ouvrage des sites Natura 2000, Parc National du Mercantour

- **Partenaires :**

Elus communaux, CNPF, ONF, Gestionnaires Forestiers, Coopérative Provence Forêt, ASL, Intercommunalités...

Financement de l'action

- **Coût annuel de mise en œuvre :**

Animation (appui) : 0,1 ETP (soit environ 4 000 €)

Animation Natura 2000/PNM : A définir

- **Mode de financement :**

- **Programmes LEADER du Pays SUD :** Fiche action 1 « Connaissances partagées et vision prospective » et du Pays Dignois sur l'axe coopération.

- **Contrats Natura 2000**

- Autres financements à définir

Impacts & suivi de l'action

- **Impacts sur l'environnement :** Cette action vise à une meilleure prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité commune et protégée au sein du processus de gestion des forêts. Elle a donc un impact direct sur l'environnement en assurant le dialogue et la transmission de compétences entre instances de protection des milieux et gestionnaires de la ressource forestière.

- **Indicateurs de suivi :**

- Nombre réunions techniques (objectif 1/an minimum), nombre de participants
- Nombre de diagnostics des richesses environnementales en forêt privée
- Nombre de journée de martelage en commun réalisées par le service Natura 2000 ou le Parc du Mercantour



AXE 3

Prendre en compte les usages et la biodiversité des forêts

FICHE-ACTION 9 Anticiper les impacts du changement climatique sur les forêts de montagne

- **Contexte et objectifs** : Le territoire de la Charte fait partie de la région PACA, annoncée comme l'une des zones les plus impactées par les conséquences du changement climatique. Les forêts de montagne, même si elles disposent de fortes capacités d'adaptation, n'échappent pas à ces évolutions qui auront des conséquences majeures, à la fois sur les écosystèmes forestiers mais également sur l'exploitation des bois. L'objectif de cette action est d'inscrire les forêts du territoire en tant qu'espace d'expérimentation sur l'adaptation des peuplements forestiers de montagne aux changements climatiques et de prendre ainsi part, aux études d'impact à plus grande échelle (Ex : projet FORRECAST). Il s'agira de mener des actions de terrain, en s'appuyant notamment sur les ressources scientifiques locales (Centre Séolane, Parcs, ONF, RTM...).

➔ **Type d'action** : Action d'animation et d'échanges de savoirs entre partenaires ; Actions de terrain

- **Méthode de réalisation de l'action** :

- **Diagnostic des zones-test** : En partenariat avec les gestionnaires forestiers, identifier un panel de zones représentatives de la diversité forestière du territoire et faisant l'objet de dépérissements et de problématiques en lien avec le changement climatique (Fermeture accélérée des milieux, difficultés de régénération de certaines essences, ravages accrus de parasites...). Suite au diagnostic de ces parcelles-test, proposer lorsque cela est possible, les mesures à mettre en œuvre (Plantations, réouvertures d'espace, aide à la régénération...). La seconde phase de l'action consistera en la réalisation et le suivi technique et scientifique des travaux sur le terrain. Ces diagnostics doivent néanmoins s'inscrire dans un projet plus vaste afin d'assurer la cohérence des recherches et le financement des opérations de terrain. En amont de cette action, une veille des appels à projets scientifiques sur la forêt et le climat est donc nécessaire.

- **Evènements et échanges scientifiques** : Participer à la diffusion des savoirs à travers l'organisation de temps d'échanges entre chercheurs, gestionnaires forestiers, élus et citoyens (Réunions techniques, colloques, visites de terrain). Il s'agit de décroiser les connaissances des acteurs en s'appuyant sur les ressources locales - notamment le centre Séolane déjà en lien direct avec les chercheurs et universités - et en intégrant le réseau de la recherche scientifique sur les questions de forêts et changements climatiques.

- **Communiquer et informer** : Mettre en place, à destination des propriétaires et gestionnaires forestiers, des sessions de formations et des outils de communication sur les impacts du changement climatique dans les forêts et les moyens d'y faire face. Ces temps d'information permettront de communiquer sur les expérimentations en cours dans les massifs européens, mais aussi sur les travaux et résultats des parcelles test définies sur le territoire.

● *Période de réalisation :*

Action de long terme à engager en 2022-23, le temps de définir les partenariats et de flécher les financements

● *Garantie de gestion durable :*

Action directement liée aux garanties de gestion durable, dans le cadre d'un contexte d'adaptation aux changements climatiques

● *PORTEURS POSSIBLES :*

ONF, Parc National du Mercantour, Communes Forestières, Centre Seolane. *Portage collectif. Projet de coopération.*

● *Partenaires :*

Elus communaux, CNPF, ONF, RTM Gestionnaires Forestiers, Coopérative Provence Forêt, ASL, Intercommunalités, Centres de recherche et universités, Ecoles d'agronomie...

Financement de l'action

● *Coût annuel de mise en œuvre :*

A définir

● *Mode de financement :*

- **Appel à projet** réguliers sur ces thématiques (Programme européen LIFE, ADEME, programmes de recherche appliquée des Universités...)

- Nouvelle programmation **CIMA 2021-2027**

- Autres financements/programmes : **Label « bas carbone » et Opération 1 million d'arbres** en région SUD qui permettent de financer des projets de plantation et régénération forestière

Impacts & suivi de l'action

● *Impacts sur l'environnement* : Cette action vise à une meilleure prise de conscience des enjeux du changement climatique dans les écosystèmes forestiers de montagne. Elle doit donc permettre de mieux comprendre et anticiper les mutations qui toucheront les forêts et d'offrir ainsi des réponses adaptées, aussi bien sur le plan environnemental qu'économique.

● *Indicateurs de suivi :*

- Nombre de zones-test et de diagnostics réalisés
- Réalisation d'outils de communication

- Nombre de formations et de participants
- Nombre de rencontres organisées et de participants



AXE 4

Soutenir la Filière Bois locale et ses entreprises

FICHE-ACTION 10 Animer, former et dynamiser le réseau des professionnels locaux de la Filière Bois

- **Contexte et objectifs** : Le diagnostic de la Charte a mis en exergue une Filière Bois certes dynamique, mais peu structurée entre ses différents maillons et au sein de laquelle les entreprises ont des difficultés à se projeter sur des actions collectives. Or, dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel et mouvant, il est fondamental que les professionnels du bois s'unissent pour être en mesure de développer de nouvelles compétences mais également de mettre en œuvre des projets communs. L'objectif est d'accompagner la professionnalisation des entreprises, de communiquer sur leurs compétences et de favoriser les échanges de savoir-faire et de pratiques en matière d'innovation, d'opérations collectives, de certifications...etc.

➔ **Type d'action** : Action d'animation collective

- **Méthode de réalisation de l'action** :

- **Appui aux marchés publics** : Les entreprises locales ne répondent pas ou peu aux marchés publics sur le territoire, en raison notamment d'un manque de moyens, d'information et d'organisation en interne. Des réunions d'information sur les modalités des marchés (mémoire technique, dématérialisation...), ainsi qu'une pré-information avant publication seront mises en place. Il s'agira également de travailler sur des propositions d'appui administratif au travers d'outils comme les groupements d'employeur afin de trouver des solutions concrètes pour faciliter l'accès des marchés locaux aux professionnels du bois. La question de la certification groupée Bois des Alpes sera également développée à cette occasion.

- **Rencontres techniques** : Le soutien au développement des entreprises du bois passe par des temps collectifs autour de formations/animations sur des problématiques techniques qui intéressent les professionnels. L'objectif de ces rencontres (Petits-déjeuners, démonstrations, visites de bâtiments...) est de tendre vers la mise en place d'un collectif d'entreprises, autour de projets communs : certification groupée Bois des Alpes, groupement d'employeurs, réponse collective aux marchés de Bois Construction...Etc.

- **Annuaire des professionnels du bois** : Entre les différents outils de recherche en ligne recensant les professionnels du bois (pages jaunes, sites touristiques, site de l'interprofession...), il est apparu qu'il était difficile d'avoir une vision d'ensemble des entreprises en exercice sur le territoire. Afin de pallier à ce manque de visibilité, il est proposé de recenser dans un même annuaire, l'ensemble des professionnels de la filière - de l'exploitant forestier à l'artisan d'art - et de diffuser cet outil en format numérique, via les sites des collectivités et de promotion touristique.

Financement de l'action

● Période de réalisation :

Action de court terme à engager en 2021

● Garantie de gestion durable :

L'action incite la filière bois locale à s'inscrire durablement dans un processus de circuit court.

● Porteurs possibles :

Interprofession FIBOIS SUD, Association des Communes Forestières, CCVUSP/PAA

● Partenaires :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04, FBTP 04, Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs Alpes méditerranée, Association Bois des Alpes, Maison du Bois, Intercommunalités...

● Coût annuel de mise en œuvre :

Animation : 0,3 ETP (soit environ 12 000 €)

Prestation intervenants : 500 €/intervention soit un budget de 5000 € pour 10 rencontres annuelles

● Mode de financement :

- **Programmes LEADER du Pays SUD** : Fiche action 3 « Mutualisation d'ingénierie » et du **Pays Dignois** : Fiche action 5 « Accompagner nos entreprises pour les rendre plus compétitives »

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 1 « L'environnement comme moteur de transition économique et touristique »

- **Nouvelle programmation FEADER 16.7.2** « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »

Impacts & suivi de l'action

● **Impacts sur l'environnement** : Cette action permettra de rationaliser l'impact environnemental des entreprises de la Filière Bois en offrant à la fois une ouverture sur les marchés locaux (donc moins de déplacements/GES) mais aussi en valorisant davantage l'usage des bois locaux (Bois des Alpes). Les rencontres techniques mettront aussi en valeur des méthodes et savoir-faire plus respectueux de l'environnement (Ex : zones humides et chantiers forestiers ; Lazes et produits écologiques en menuiserie ; Bonnes pratiques en forêt...)

● Indicateurs de suivi :

- Nombre de rencontres techniques et de participants
- Nombre de réunions « marchés publiques » et de participants

- Réalisation d'un projet collectif et nombre d'entreprises impliquées
- Réalisation de l'annuaire et nombre de téléchargements



AXE 4

Soutenir la Filière Bois locale et ses entreprises

FICHE-ACTION II Accompagner l'émergence de nouveaux produits valorisant les bois locaux

• **Contexte et objectifs** : Plusieurs initiatives de développement de nouveaux produits autour du bois et de ses dérivés sont actuellement en cours de réflexion sur le territoire. En effet, des porteurs de projet privés souhaitent se positionner sur de nouveaux marchés permettant de valoriser les bois locaux, à travers des produits spécifiques du type granulés de bois ou encore bois collés. Ces nouvelles productions permettraient aux entreprises de se diversifier et de se distinguer de la concurrence, en investissant de nouveaux marchés. Pour cela, elles ont besoin d'être accompagnées, aussi bien techniquement que financièrement.

L'objectif de cette action est de construire un parcours d'accompagnement spécifique aux porteurs de projets de la Filière Bois. La complexité de cette filière nécessite un suivi personnalisé, ainsi que la mobilisation d'un collectif multi-partenarial, au service de l'émergence de nouveaux produits sur les marchés du Bois Construction et Bois Energie.

➔ **Type d'action** : Action d'animation.

• **Méthode de réalisation de l'action** :

➤ **Structuration d'un collectif d'accompagnement** : Dans le cadre des relais locaux d'accompagnement à la création d'entreprise, il s'agit d'animer un collectif spécialisé sur l'émergence de projets en lien avec la Filière Bois. Ce groupe, composé d'experts locaux de la création d'entreprise et du secteur Bois-Forêt, participera à l'évaluation des projets présentés sur le territoire et mobilisera son réseau et ses compétences pour soutenir les porteurs, de l'émergence de l'idée à la recherche des financements, de locaux et de partenaires.

Pour le porteur de projet, cette action offre un accompagnement global qui lui permet d'optimiser ses chances de réussite. Il bénéficie ainsi d'un conseil en création, couplé avec une réflexion plus poussée sur la technicité de son produit, sa méthodologie de conception et sa pertinence de positionnement au sein des marchés actuels. Les aides financières spécifiques à la Filière Bois seront également fléchées.

➤ **Identification de nouveaux produits** : Recenser et étudier l'opportunité de création de nouveaux produits réalisés à partir de bois locaux et permettant d'accroître la valeur ajoutée de la transformation des bois de qualité sur le territoire. L'objectif est de positionner les entreprises du territoire sur des produits spécifiques ou de niche, afin de faire monter en gamme l'offre locale. Cette action s'inscrit dans le projet de valorisation des pins mais pourra également concerner d'autres types de produits (bardeaux mélèze pour la rénovation, carrelets de bois, bois collé en pin sylvestre...).

● *Période de réalisation :*

Action à engager en 2021

● *Garantie de gestion durable :*

Action liée aux garanties de gestion durable

● *Porteurs possibles :*

Interprofession FIBOIS SUD, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CCVUSP/PAA

● *Partenaires :*

Plateforme d'Initiative Locale, EGEE, ADIE, CCI, FBTP 04, Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs Alpes Méditerranée, Association Bois des Alpes, Association des Communes Forestières, ONF, Maison du Bois...

Financement de l'action

● *Coût annuel de mise en œuvre :*

Animation : A définir selon le nombre de projets identifiés

● *Mode de financement :*

- **Programmes LEADER du Pays SUD** : Fiche action 3 « Mutualisation d'ingénierie » et du **Pays Dignois** : Fiche action 5 « Accompagner nos entreprises pour les rendre plus compétitives »

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 1 « L'environnement comme moteur de transition économique et touristique »

- **Nouvelle programmation FEADER 16.7.2** « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »

- **Financements de l'ADEME** (Futur Plan de Relance)

Impacts & suivi de l'action

● ***Impacts sur l'environnement*** : Les projets accompagnés devront offrir des garanties quant à leur impact sur l'environnement. Le groupe d'accompagnement à l'émergence de projet favorisera ainsi les porteurs ayant mené une réflexion environnementale dans la conception de leur projet ou le cas échéant, les incitera à prendre en compte cet enjeu.

● ***Indicateurs de suivi*** :

- Nombre de partenaires adhérant au collectif d'accompagnement des projets
- Nombre de projets réalisés (création de produit, création d'entreprise...)

- Nombre de rencontres du collectif
- Nombre de porteurs accompagnés



AXE 4

Soutenir la Filière Bois locale et ses entreprises

FICHE-ACTION 12 Promouvoir l'usage du bois dans les projets de rénovation des stations de ski

- **Contexte et objectifs** : Le territoire compte plusieurs stations de sports d'hiver construites dans les années 70 et qui nécessitent aujourd'hui une redéfinition complète de leur architecture, aussi bien sur le plan esthétique que thermique. Un volume important de bâtiments est ainsi concerné par ces besoins en rénovation et il est primordial de positionner le matériau Bois, mais également le Bois Energie, sur ces nouveaux marchés à venir. Les professionnels du bois doivent être en mesure de se saisir de cette opportunité et de mettre en avant leurs savoir-faire et leurs compétences collectives afin que ce matériau écologique et local puisse tenir une place de choix.

Cette action a pour objectif de co-animer la réflexion sur le territoire de la Charte, en lien avec les instances qui portent actuellement le projet (Association des Communes Forestières, Sous-préfecture de Barcelonnette), afin d'anticiper les besoins et de mobiliser au mieux la filière.

➔ **Type d'action** : Action d'animation et de concertation

- **Méthode de réalisation de l'action** :

➤ **Mobiliser les professionnels du bois** : Il s'agit, en partenariat avec les acteurs locaux et les instances décisionnelles, d'organiser les conditions favorables pour la mise en relation des différents acteurs du projet (Syndics immobiliers, Fédération du Bâtiment, Interprofession du bois, financeurs, régies, collectivités...) avec les professionnels de la filière. Cette action passe par la participation aux comités de pilotage et, en parallèle, la constitution d'un groupe de travail avec les professionnels de la construction Bois. L'objectif est d'associer les entreprises dès l'amont du projet, en les intégrant dans la réflexion globale sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir.

➤ **Favoriser la transition énergétique des stations** : Il est nécessaire d'anticiper l'évolution des besoins en chauffage et d'étudier la solution Bois Energie pour chacun des projets de rénovation en cours ou à venir. Pour cela, une veille auprès des syndicats doit être effectuée afin de prendre connaissance des projets de changement du mode de chauffage ou de rénovation énergétique. Des actions de communication à destination des propriétaires (intervention lors des AG, plaquettes...) seront menées en partenariat avec l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE) qui mobilise déjà les acteurs de l'immobilier (agences, notaires, banques...) via son programme ACTIMMO (sensibilisation, formations, préconisations d'amélioration de biens immobiliers...).

● *Période de réalisation :*

Action de long terme à engager après le ciblage, par les instances décisionnelles, d'une ou de plusieurs stations à engager dans un projet de rénovation globale.

● *Garantie de gestion durable :*

Action liée aux garanties de gestion durable, via l'usage de bois issues de forêts gérées durablement et certifiés Bois des Alpes. Cette action vise également la réduction des consommations énergétiques dans le bâti de montagne.

● *Porteurs possibles :* A définir

● *Partenaires :*

Collectivités locales, Agence Locale de la Transition Energétique, Syndics immobiliers, agences immobilières, Fédération du Bâtiment du 04, Interprofession FIBOIS SUD, Régies des stations, Association des Communes Forestières, Mission Régionale Bois Energie, Professionnels de la construction, Ordre des architectes, Atout France, Agence de Développement 04...

Financement de l'action

● *Coût annuel de mise en œuvre :*

Animation : 0,4 ETP (soit environ 16 000 €)

● *Mode de financement :*

- **Programmes LEADER du Pays SUD** : Fiche action 3 « Mutualisation d'ingénierie » et du **Pays Dignoïs** : Fiche action 2 « Développer les activités liées à l'écoconstruction, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables »

- **Contrat de Transition Ecologique** : Axe 3 « Réhabilitation immobilière »

- **Nouvelle programmation FEADER 16.7.2** « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt »

- Programmes **CIMA** et **POIA 2021-2027**

Impacts & suivi de l'action

● *Impacts sur l'environnement* : Cette action vise à une réhabilitation du bâti plus respectueuse de l'environnement et à la mise en œuvre d'opérations en faveur de la transition et de la sobriété énergétique, à travers l'emploi du bois en tant que matériau et combustible.

● *Indicateurs de suivi :*

- Nombre réunions avec les professionnels et nombre de participants
- Nombre de propriétaires informés et sensibilisés

CONVENTIONS Desserte forestière et Sylvopastoralisme

Il a été choisi de traiter les thématiques de la desserte forestière et du sylvopastoralisme à travers **l'outil de la convention** qui permet d'engager des partenaires sur du soutien aux actions. L'objectif de ces conventions est de faire en sorte que les questions pastorales et de l'accès aux bois soient traitées au fil des besoins exprimés sur le territoire. Les partenaires signataires de la convention s'engagent à **réaliser une veille des projets** et à **se réunir régulièrement pour identifier les opérations à mettre en œuvre**. L'animateur(trice) de la Charte Forestière animera ces rencontres annuelles et mobilisera après validation des projets en Comité de Pilotage, les financements adaptés.

→ *Ces conventions seront rédigées par les partenaires à la suite de la signature de la Charte Forestière 2018-2023. Elles seront intégrées dans les annexes du document.*

Convention desserte forestière

- **Contexte et objectifs** : L'accès à la ressource forestière est la première condition à la mobilisation du bois, aussi bien en forêt privée que publique. Le réseau des pistes se doit donc d'être entretenu, amélioré et développé lorsque cela est nécessaire. Cette action répond à l'axe 2 de la charte « *Accroître la valorisation et la mobilisation des bois* ».

- **Objet de la convention** : Organisation d'une **réunion annuelle** minimum ; Recensement et priorisation des projets ; Réunion des partenaires ; Rédaction des notes d'opportunité (tracés/coûts/regroupements fonciers) ; Appui au dépôt des dossiers de subventions (Financements FEADER).

- **Signataires envisagés** : Communes, Associations Foncières Pastorales, ONF, CNPF, Association des Communes Forestières, ASL, Natura 2000, ASL...

Convention Sylvopastoralisme

- **Contexte et objectifs** : Il est nécessaire d'encourager les pratiques sylvopastorales, en accompagnant les besoins croissants des éleveurs par une animation spécifique auprès de l'ensemble des acteurs concernés. Cette action s'intègre dans l'axe 3 « *Prendre en compte les usages et la biodiversité des milieux forestiers* ». Pour rappel, les communes de Selonnet et du Vernet sont accompagnées par les Communes Forestières, via le programme RENFORT, pour la mise en gestion d'espaces sylvopastoraux.

- **Objet de la convention** : **1 réunion annuelle** minimum avec les acteurs sylvicoles et pastoraux ; Prospection des projets ; Appui à l'accompagnement des actions et à la recherche de subvention.

- **Signataires envisagés** : Communes, CERPAM, Associations Foncières Pastorales, ONF, CNPF, Association des Communes Forestières, Natura 2000, ASL., collectivités...

Sources bibliographiques

Histoire & Patrimoine

- Le flottage sur la Durance et sur l'Isère hier et aujourd'hui, S Fouilland D Furestier, Le Monde alpin et rhodanien, Revue régionale d'ethnologie, 1999
- Pour une histoire des forêts de Haute Provence (XIIIe-XVe siècles), J-P Boyer, Provence Historique, Fascicule 161, 1990
- Le bois dans l'architecture ubayenne, Eloïse Simon, Charte Forestière Ubaye Pays de Seyne, 2014

Economie & Filière Bois

- Programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Septembre 2019
- Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne en PACA, OFME, 2018
- Rapport interministériel : Vers une filière intégrée de la forêt et du bois, Christophe ATTALI, 2013
- Analyse de l'emploi dans la filière Bois en PACA, Revue INSEE Analyse n°2, 2014
- Enquête nationale de la construction Bois - Activité 2016, Cellule économique de Bretagne, 2016
- La filière-bois aujourd'hui : un monde complexe, Valérie Gourvès, Rev. Forêt Française LVI, numéro spécial Le Bois, de ses origines à nos jours, 2004
- Suivi du marché 2018 des appareils domestiques de chauffage au bois, Observatoire des Energies Renouvelables, Mai 2019
- ADEME, Enquête sur le prix des combustibles au bois en 2014-2015
- Le câble-mât : débarder sans abîmer, Espaces naturels n°55 - juillet 2016
- Optimiser la valorisation du foncier forestier : Outils et exemples dans la Forêt Modèle de Provence, Clément Garnier et Marie Noel, Revue de la Forêt Méditerranéenne, 2018
- Charte Bois Energie, Fédération Nationale des Communes Forestières
- Chiffres clés de la forêt privée dans le Département des Alpes de Haute, CRPF Provence Alpes Côte d'Azur, 2007
- La réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations de montagne, Ingénierie et développement touristique n°58, Editions Atouts France, 2015
- Plan d'Approvisionnement Territorial Ubaye Pays de Seyne, Janvier 2013
- Plan de Massif de la vallée de l'Ubaye, CRPF, Juin 2007

Pastoralisme

- Enquête pastorale 2012/2014, Massif des alpes, Rhône-Alpes et PACA, IRSTEA
- Une approche sylvopastorale incontournable pour la mise en valeur des milieux boisés difficiles, Gérard Guérin, Revue Forêt Méditerranéenne, tome XXXIV, numéro 2, juin 2013
- Le sylvopastoralisme vu par le CRPF, Centre Régional de la Propriété Forestière PACA, 2014

Chasse

- Maintenir l'équilibre Forêt-Gibier, Association des Communes Forestières, Avril 2013
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2014-2020, Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute Provence, 2014

Environnement

- Site Natura 2000 Dormillouse ; Laverq. N° : FR 9301529 Annexe 2-1 : Fiches Habitats naturels NATURA 2000, Réalisation ONF, 2007
 - Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence Edition 2017, DREAL PACA
 - Les forêts anciennes, un patrimoine naturel et historique à préserver, Parc National du Mercantour, 2018
 - Évaluation Environnementale Stratégique PRFB de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rapport environnemental, CEREMA, 2020
 - Charte du Parc National du Mercantour, 2018
 - Réserves Biologiques, des espaces naturels remarquables en forêt publique, ONF, 2007
- La gestion des boisements de rivière, Fascicule 1 : Dynamique et fonctions de la ripisylve, Guide technique n° 1, SDAGE RMC, 1998

Risques naturels

- A propos du déboisement des Alpes du Sud, Th. Sclafert, Annales de géographie, 1933
- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans les Alpes de Haute Provence, Conseil Départemental 04, 2017
- Contrat de territoire Ubaye et affluents, Syndicat mixte de protection contre les crues dans le bassin de l'Ubaye-Ubayette, 2016
- Schémas pluriannuels de gestion et de valorisation de la ripisylve des cours d'eau du département des Alpes de Haute Provence, Etat des lieux et diagnostic, Conseil Général 04, 2011
- Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie dans le 04 2006-2012, ONF, 2005

Changements climatiques

- Comprendre le changement climatique en alpage, Réseau Alpines Sentinelles, Christophe Chaix (Asadac-MDP), Hermann Dodier (Irstea), Baptiste Nettier (Irstea), 2017
- Impacts du changement climatique et transition(s) dans les Alpes du Sud, GREC SUD, Octobre 2018
- L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change, Observatoire National sur les Effets du Changement Climatique, Rapport au Premier ministre et au Parlement, La documentation Française, 2014
- Plan Climat Air Energie Territorial, Provence Alpes Agglomération, 2020
- Les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur, GREC-PACA, Novembre 2016

Loisirs, multi-usages, perceptions

- Usages et images de la forêt en France, Enquête « Forêt & Société », Maxime Cordellier, UCN, CERReV, Pôle Risques, 2015
- Les forêts périurbaines : des usages récréatifs à l'espace prophylactique, Pascal Papillon et Rodolphe Dodier, Revue de Géographie Alpine, 2011
- De la ressource « bois » à la forêt multifonctionnelle ? Étude du plan simple de gestion forestière au sein du PNR des Alpilles, Camille Rivière, Revue Développement Durable & Territoires, 2017
- Observatoire régional de la fréquentation en forêt en PACA, D.Tresmontant, Forêt Méditerranéenne, 2016
- Etude de fréquentation en forêt, N. Parés, ONF, 2014
- Fréquentation de loisir et enjeux de gestion de la forêt domaniale de Boscodon, I.Edigov, Revue de la Forêt Méditerranéenne, 2019

Crédits

Photographies & dessins

- Freepik.com
- Pnggg.com
- Association des Communes Forestières PACA
- Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence - Hervé Gasdon
- Parc National du Mercantour
- Services ONF et RTM de la Vallée de l'Ubaye
- Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Centre National de la Propriété forestière et Association des propriétaires forestiers du Livradois
- Petit explorateur Tohu-Bohu - Éva Chatelain
- Le Dauphiné Libéré - Martine Viton
- Dominique Baron
- La Routo
- Radio France - Jean-François Fernande,
- Département de la Santé des Forêts - L. M. Nageleisen -- *Jean-Pierre Henry*
- Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence Edition 2017, DREAL PACA
- Contrat de territoire Ubaye et affluents, Syndicat mixte de protection contre les crues dans le bassin de l'Ubaye-Ubayette
- LE CÂBLE-MÂT : DÉBARDER SANS ABÎMER Espaces naturels n°55 - juillet 2016

Cartographies

- Association des Communes Forestières PACA
- Cabinet d'étude ALCINA
- Observatoire Régional de la Forêt Méditerranéenne

Sites Internet ressources

- **Inventaire Forestier National** : inventaire-forestier.ign.fr
- **Observatoire Régional de la Forêt Méditerranéenne** : www.ofme.org
- **ONF** : www.onf.fr
- **Fibois SUD** : www.fibois-paca.fr
- **DREAL PACA (cartographie interactive)** : carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr
- **PEFC France** : www.pefc-france.org
- **Association Bois des Alpes** : www.boisdesalpes.net
- **Alpes Bois Forêt** : www.alpesboisforet.eu
- **Syndicat des exploitants forestiers scieurs Alpes Méditerranée** : www.sefsam.fr
- **Centre National de la Propriété Forestières** : www.cnpf.fr
- **Coopérative Provence Forêt** : www.provenceforet.fr
- **Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée** : www.cerpam.com

Annexes

